



HAL
open science

L'insurrection n'aura pas eu lieu : le projet d'une République atlantique, l'Irlande et les French Wars

Mathieu Ferradou

► To cite this version:

Mathieu Ferradou. L'insurrection n'aura pas eu lieu : le projet d'une République atlantique, l'Irlande et les French Wars. *Annales historiques de la Révolution française*, 2019, pp.127-149. <hal-03540771>

HAL Id: hal-03540771

<https://hal.science/hal-03540771v1>

Submitted on 4 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

L’INSURRECTION N’AURA PAS EU LIEU : LE PROJET D’UNE RÉPUBLIQUE ATLANTIQUE, L’IRLANDE ET LES FRENCH WARS

Mathieu FERRADOU

L’entrée en république de la France a constitué un événement mondial et introduit une rupture inédite dans l’ordre politique : après les États-Unis, la France devenait république, ce qui souleva de nombreux espoirs, notamment outre-Manche, dans les Trois Royaumes, où les réformateurs anglais, écossais et irlandais se plurent à imaginer une démocratie. L’historiographie concernant l’Irlande au moment de cette entrée en république a longtemps mis en avant le caractère modéré et constitutionnaliste des réformateurs et l’absence de politisation des catholiques. Pourtant, un examen attentif des sources permet de porter un autre regard sur la période cruciale entre la chute de la royauté en France et le début de la guerre entre la France et l’Angleterre : le cosmopolitisme intrinsèque de la République – la « République atlantique » – menace directement l’ordre politique et impérial britannique, surtout lorsque le républicanisme devient synonyme de conspiration en vue d’une insurrection de tous les mécontents irlandais.

Mots-clés : République atlantique, Republicanisme irlandais, Angleterre, Révolution française, Irlandais Unis, *Defenders*.

Le 2 novembre 1792, François Noël, agent envoyé à Londres par Pierre Lebrun, le ministre français des Affaires étrangères, écrit :

« L’Irlande est mûre pour une révolution. Elle n’attend que le moment d’éclater, et le premier coup de canon tiré par la Grande-Bretagne serait à coup sûr le signal d’une insurrection générale et d’une scission décidée »¹.

(1) Noël à Lebrun, 2 novembre 1792, AD CPA 583 f° 153-155.

Pourtant, l’insurrection annoncée n’eut pas lieu – ou, tout du moins, si une série de révoltes, les « émeutes anti-milice », éclata à l’été 1793², elle n’aboutit pas à l’indépendance de l’Irlande, pas plus que la « Rébellion » de 1798 qui, au contraire, eut pour conséquence l’acte d’Union entre l’Irlande et l’Angleterre en 1801.

À ce sujet, l’historiographie livre un récit solidement établi³ : ce n’est qu’après la rupture avec l’Angleterre le 1^{er} février 1793 que la République française renoua avec l’ancienne stratégie de contournement (remontant au moins à Louis XIV), en favorisant une révolte en Irlande. Pour cela, elle envoya un certain nombre d’Irlandais en mission de propagande et d’espionnage en Irlande, en Angleterre et en Écosse, mais celles-ci, mal organisées et mal coordonnées du fait de la situation chaotique du gouvernement français de la Première République entre 1792 et 1795, ne débouchèrent sur rien de concret. Ce n’est qu’à partir de 1796, notamment grâce à la figure de Theobald Wolfe Tone, « ambassadeur incognito » auprès du Directoire, que la coordination entre la France et les Irlandais Unis représenta une menace sérieuse pour l’Angleterre. Pour autant, les expéditions françaises en Irlande de 1796 et de 1798 échouèrent, soit parce que les Irlandais se montrèrent trop timorés soit parce que les Français « arrivèrent trop tard ».

Côté irlandais, il faudrait attendre 1794-1795 pour que la société des Irlandais Unis, fondée en 1791 à Belfast puis Dublin par des presbytériens et des anglicans de la *Church of Ireland* pour demander une réforme démocratique du Parlement (y compris en faveur des catholiques irlandais jusque-là privés des droits de vote et d’éligibilité), entre dans la clandestinité et devienne révolutionnaire. En effet, suite à la découverte en 1794 de contacts entre la France et les Irlandais Unis par un intermédiaire, le prêtre anglican irlandais William Jackson, ces « réformateurs » irlandais

(2) Thomas BARTLETT, « An End to Moral Economy : The Irish Militia Disturbances of 1793 », *Past & Present*, n° 99, May 1983, p. 41-64.

(3) Les paragraphes suivant s’appuient sur les ouvrages de référence de Marianne ELLIOTT, *Partners in Revolution. The United Irishmen and France*, New Haven & London, Yale University Press, 1982 ; ID., *Wolfe Tone*, 2^e éd., Liverpool, Liverpool University Press, 2012, p. 227-248 ; Nancy J. CURTIN, *The United Irishmen. Popular Politics in Ulster and Dublin, 1791-1798*, Oxford, Clarendon Press, 1998 [1994], p. 38-66. Sur les expéditions françaises en Irlande, les ouvrages en français sont anciens : Édouard GUILLON, *La France et l’Irlande pendant la Révolution. Hoche et Humbert*, Paris, Armand Colin, 1888 ; Édouard DESBRIÈRES, *1793-1805. Projets et tentatives de débarquement aux îles britanniques*, 2 vol., Paris, Librairie militaire R. Chapelot, 1900 et 1901. Plus récent : John A. MURPHY (dir.), *The French are in the Bay : the Expedition to Bantry Bay, 1796*, Cork, Irish Amer Book, 1998 [Caen, Presses universitaires de Caen, 2004 pour la version française]. Roger WELLS, *Insurrection. The British Experience, 1795-1803*, London, Breviary Stuff Publications, 2013 [1983], s’il réfute la séparation entre réforme et insurrection en Grande-Bretagne, confirme la rupture de 1794-1795.

subirent la répression du gouvernement anglo-irlandais de Dublin à l’instar des sociétés populaires en Angleterre. Dès lors, de « réformateurs constitutionnalistes » (fidèles à la « Constitution britannique »), les Irlandais Unis seraient devenus des révolutionnaires.

Il faudrait attendre également l’échec de la tentative réformatrice du Lord Lieutenant William Fitzwilliam en janvier-février 1795 pour que le Comité catholique (fondé en 1759 et revivifié depuis 1791 par la classe marchande catholique dans le but de mettre fin aux « lois pénales » qui faisaient des catholiques irlandais des non-citoyens dans leur propre pays) ne se résolve lui aussi à renoncer à l’espoir d’une émancipation complète. Quant aux *Defenders* (une société secrète principalement catholique fondée dans les années 1780 pour se protéger face aux attaques de bandes armées protestantes), ils ne seraient entrés en contact avec les Irlandais Unis qu’à la même période, et leur alliance aurait été favorisée par les exactions connues sous le nom des « outrages d’Armagh » commises par l’Ordre d’Orange nouvellement fondé à l’été 1795.

La chronologie est ainsi clairement établie, avec une série de ruptures – février 1793, avril-mai 1794, janvier-février puis l’été 1795 – expliquant la transformation des Irlandais Unis de réformateurs en révolutionnaires, négociant une intervention armée avec la France républicaine, et la républicanisation des catholiques. Ce récit permet une autre affirmation : les Irlandais Unis – et Tone au premier chef – ne seraient devenus des républicains révolutionnaires qu’à contrecœur, sous le coup de la répression, leur idéologie profonde étant bien davantage celle du républicanisme classique des Whigs, c’est-à-dire celle de la monarchie tempérée du modèle anglais, se tournant vers la France faute d’autre solution.

Le républicanisme irlandais : un républicanisme « ambigu » importé de France ?

Si cette vision de révolutionnaires malgré-eux et tardifs a un immense mérite, celui d’interroger la dialectique entre contre-révolution (c’est-à-dire le raidissement et le refus du gouvernement, en Angleterre comme en Irlande, d’une réforme parlementaire pour une plus grande représentation populaire) et révolution, la première précédant la seconde dans la dynamique de « radicalisation »⁴, elle est l’héritière de l’historiographie « révisionniste » irlandaise selon laquelle la contestation en Irlande – qu’elle

(4) Jean-Clément MARTIN, *Contre-Révolution, Révolution et Nation en France, 1789-1799*, Paris, Le Seuil, 1998.

émane des Irlandais Unis protestants ou des *Defenders* catholiques – n’était pas une remise en cause du régime politique jusqu’à « l’importation des idées françaises »⁵. Cette vision s’inscrit elle-même dans l’historiographie libérale, protestante, parfois unioniste, du XIX^e siècle, puisant à son tour dans la tradition whig, elle-même nourrie par les Irlandais Unis qui se présentèrent comme les victimes de la répression gouvernementale alors qu’ils avaient tenté de canaliser la violence des *Defenders*. Souvent présentée comme une société agraire, animée par un catholicisme superstitieux et une haine antiprotestante, la société des *Defenders* fut ainsi caractérisée comme arriérée, marquée par « l’esprit de chapelle »⁶, le fanatisme antiprotestant, et largement imperméable au monde extérieur⁷, démontrant un « républicanisme démocratique plutôt vulgaire » et un « nationalisme catholique plutôt instinctif »⁸, incapable de comprendre le républicanisme éclairé des Irlandais Unis. Entre révolutionnaires malgré eux et républicains ineptes, le républicanisme irlandais des années 1790 serait « ambigu », largement dépolitisé, et porteur de violence sectaire⁹.

Pourtant, si la Révolution française agit effectivement comme un catalyseur en Irlande, les conditions de la crise étaient déjà présentes depuis longtemps et la rupture de 1794-95 semble devoir être nuancée. Ainsi, la guerre d’Indépendance américaine avait-elle déjà été le révélateur d’une crise profonde en Irlande qui s’était exprimée à travers le mouvement

(5) James Camlin BECKETT, *The Anglo-Irish Tradition*, London, 1976, p. 63 et 82-88 : « Until the importation of French ideas at the very end of the period, there was no sign of any political move against the framework of government » (« Jusqu’à l’importation des idées françaises à la toute fin de la période, il n’y avait aucun signe d’un quelconque mouvement politique contre le système de gouvernement »).

(6) Nancy J. CURTIN, *The United Irishmen*, op. cit., p. 65, 159 ; Jim SMYTH, *The Men of No Property : Irish Radicals and Popular Politics in the late Eighteenth Century*, New York and Basingstoke, Macmillan 1992, p. 183

(7) Marianne ELLIOTT, *Partners in Revolution*, op. cit., p. 16, 42 ; ID., « The Origins and Transformations of Early Irish Republicanism », *International Review of Social History*, vol. 23, 1978, p. 405-428.

(8) Jim Smyth, *The Men of No Property. Irish Radicals and Popular Politics in the Late Eighteenth Century*, Basingstoke and London, Macmillan, 1992, p. 183. Jim Smyth, s’il montre la politisation intensive des catholiques irlandais dans la décennie 1790, en conclut finalement qu’elle n’a pas permis de résoudre le dilemme central du républicanisme moderne irlandais, à savoir la persistance du « sectarisme des *Defenders* » au sein du « républicanisme séculier et urbain » des Irlandais Unis.

(9) Hugh GOUGH et Gilles LE BIEZ, « Un républicanisme ambigu : l’Irlande et la Révolution française », *AHRF*, 296, 1994-2, p. 321-330 ; Sean J. CONNOLLY, « The Limits of Democracy : Ireland, 1775-1848 », dans Joanna INNES, Mark PHILP (dir.), *Re-Imagining Democracy in the Age of Revolutions : America, France, Britain, Ireland, 1750-1850*, Oxford, OUP, 2013, p. 174-190. Pour une mise au point récente sur l’historiographie irlandaise : Mathieu FERRADOU, « Introduction : L’Irlande et la France à l’époque de la République atlantique : historiographie et nouvelles approches », *La Révolution française* [En ligne], n° 11, 2016, DOI : 10.4000/irf.1626.

des Volontaires, ces milices protestantes et presbytériennes de « citoyens-soldats » qui s’étaient ostensiblement formées pour protéger l’île d’une menace d’invasion française ou espagnole mais avaient en réalité été le vecteur du nationalisme protestant et avaient forcé l’Angleterre à concéder l’autonomie législative de l’Irlande¹⁰. La Révolution américaine avait également réorienté le mécontentement catholique qui avait ajouté la rhétorique de la liberté à celle du jacobitisme¹¹. Le républicanisme des Irlandais Unis s’inscrit dans une continuité qui est aussi approfondissement. Il était donc bien plus précoce que la rupture supposée de 1794-1795 mais ne pouvait s’exprimer librement qu’en exil aux États-Unis et en France où il se déploya pleinement¹². Quant aux catholiques, leur conversion au républicanisme révolutionnaire est certes accélérée par l’épisode Fitzwilliam, mais procède d’une politisation bien plus ancienne et autonome d’autant que cet épisode semble surtout concerner les élites catholiques et non les *Defenders*, héritiers d’une ancienne défiance telle qu’elle s’exprimait à travers les mouvements de mécontentements populaires, rattachés au jacobitisme, qui se transforment dans les années 1790 en un jacobinisme républicain¹³.

Il semble alors nécessaire de replacer la question de la dynamique insurrectionnelle irlandaise dans le contexte plus large des relations transmanche. En reconstituant les réseaux de circulations transnationales des agents et des idées entre la France, l’Angleterre et l’Irlande, au plus près des archives (dont certaines inédites), dans une approche multiscalaire du local

(10) Sur le nationalisme protestant, voir : Thomas BARTLETT, « "A People made Rather for Copies than Originals" : The Anglo-Irish, 1760-1800 », *The International History Review*, vol. 12, n° 1, February 1990, p. 11-25 ; ID., « "This Famous Island set in Virginian Sea" : Ireland in the British Empire, 1690-1801 », dans P. J. MARSHALL (éd.), *The Oxford History of the British Empire, vol. II : The Eighteenth Century*, Oxford, OUP, 1998, p. 253-275.

(11) Robert B. MCDOWELL, *Ireland in the Age of Imperialism and Revolution, 1760-1801*, Oxford, Clarendon Press, 1979, p. 239-292 ; Vincent MORLEY, *Irish Opinion and the American Revolution, 1760-1783*, Cambridge, CUP, 2015.

(12) Thomas BARTLETT, « The Burden of the Present : Theobald Wolfe Tone, Republican and Separatist », dans David DICKSON *et al.* (dir.), *The United Irishmen, op. cit.*, p. 1-15 ; Sylvie KLEINMAN, « Rhétorique de la souveraineté nationale irlandaise : Theobald Wolfe Tone et la République française, 1796-1798 », *La Révolution française* [En ligne], n° 11, 2016, DOI : 10.4000/lrf.1656.

(13) Deirdre LINDSAY, « The Fitzwilliam Episode Revisited », dans David DICKSON, Dáire KEOGH & Kevin WHELAN (dir.), *The United Irishmen. Republicanism, Radicalism and Rebellion*, Dublin, The Lilliput Press, 1993, p. 197-208 ; Brendan Ó BUACHALLA, « From Jacobite to Jacobin », dans Thomas BARTLETT *et al.* (dir.), *1798, op. cit.*, p. 75-96. Sur la nature du mécontentement populaire catholique en Irlande, voir la controverse entre Sean J. CONNOLLY, « Jacobites, Whiteboys and Republicans : Varieties of Disaffection in Eighteenth-Century Ireland », *Eighteenth-Century Ireland / Iris an dá chultúr*, vol. 18, 2003, p. 63-79 et Vincent MORLEY, « George III, Queen Sadhbh and the Historians », *Eighteenth-Century Ireland / Iris an dá chultúr*, vol. 17, 2002, p. 112-120 ; ID., « The Continuity of Disaffection in Eighteenth-Century Ireland », *Eighteenth-Century Ireland / Iris an dá chultúr*, vol. 22, 2007, p. 189-205 ; ID., *The Popular Mind in Eighteenth-Century Ireland*, Cork, Cork University Press, 2017.

au global, une autre image apparaîtrait, dessinant une autre chronologie, qui commence bien en amont, au moins en 1792, moment où l’historiographie a noté les premiers contacts entre les *Defenders* et la France, mais aussi entre de futurs Irlandais Unis et la France sans les explorer plus avant. Cette approche dessine également un autre espace réticulaire qui s’étend entre Paris, Londres, Dublin et jusque dans les campagnes irlandaises où les *Defenders* se soulèvent en exprimant, par leurs serments et catéchismes, leurs espoirs vis-à-vis de la France.

Deux hypothèses sont ainsi explorées. La première consiste à inverser la chronologie et donc la chaîne des causalités habituellement retenue : ce n’est pas la guerre qui conduit la France à renouer des contacts avec l’Irlande, mais ce sont ces contacts qui ont contribué à la guerre entre la France et l’Angleterre. Il existe ainsi un *continuum* chronologique qui mène de « l’entrée en république »¹⁴ de la France à la guerre, ce qui amène la seconde hypothèse : dès 1792, loin d’être purement et exclusivement national, le projet républicain français était un projet transmanche voire européen dans une cosmopolitique révolutionnaire, celle de la « République atlantique »¹⁵.

La cosmopolitique républicaine et le déclenchement des *French Wars*

Le débat historiographique sur les causes des *French Wars* a pour enjeu de caractériser la nature de cette guerre entre 1793 et 1815 : conflit de puissances ou conflit idéologique. Les considérations géostratégiques sont habituellement mises en avant : soucieuse de préserver sa « sécurité continentale », garante de sa « sécurité maritime », condition indispensable pour permettre le redéploiement de sa puissance impériale au moment du tournant vers l’Orient consécutif à la perte des colonies américaines, l’Angleterre n’aurait pas pu ignorer la menace que la République française faisait peser sur elle après la victoire de Jemappes qui ouvrait la route de la Belgique et l’ouverture de l’Escaut. De plus, les victoires françaises de l’automne 1792 menaçaient la Hollande, plus particulièrement Amsterdam, la principale place financière détenant la dette anglaise. Ainsi, la motivation

(14) Philippe BOURDIN, Michel BIARD, Hervé LEUWERS et Pierre SERNA (dir.), *1792. Entrer en République*, Paris, Armand Colin, 2013.

(15) Pierre SERNA, « Le Directoire, miroir de quelle République ? », dans Pierre SERNA (dir.), *Républiques sœurs. Le Directoire et la Révolution atlantique*, Rennes, PUR, 2009, p. 7-20 ; Marc BÉLISSA, *Fraternité universelle et intérêt national (1713-1795). Les cosmopolitiques du droit des gens*, Paris, Éditions Kimé, 1998.

idéologique contre-révolutionnaire n’aurait été que marginale¹⁶. De son côté, la France aurait poursuivi un objectif de sécurisation de ses frontières naturelles, simplement recouvert d’un vernis idéologique par la propagande de quelques « violents et fanatiques » girondins¹⁷.

Pour autant, le conflit de puissances n’exclut pas une autre interprétation : la guerre entre la France et l’Angleterre est aussi une guerre entre deux systèmes de légitimité. À la légitimité monarchique qui réside dans la personne du roi, la diplomatie étant ainsi le reflet de la continuité dynastique, s’oppose la nouvelle légitimité de la nation souveraine incarnée par deux républiques d’abord aux États-Unis puis en France¹⁸. La lutte de puissances devient donc une lutte pour la légitimité à la fois intérieure et extérieure et la diplomatie doit se comprendre en lien avec les affaires domestiques des pays considérés, où l’« opinion publique », exprimée au Parlement et dans la presse, contraignait le Ministère¹⁹. Dès lors, pour mieux comprendre la rupture entre la France et l’Angleterre, à une histoire diplomatique – et donc *interétatique* – à présent bien établie, il faut combiner une approche transnationale. Pour le dire autrement, la compréhension des enjeux de la période nécessite la confrontation des sources disponibles dans chacun des pays, afin d’analyser les dynamiques d’interactions mutuelles – et, à cette période, souvent en miroir – entre les deux pays. Cette approche est ainsi attentive aux circulations des hommes, des idées et aux oppositions ou adhésions idéologiques.

Dans cette optique, que ce soit du point de vue du dispositif de « guerre à outrance » ou de « guerre totale » ou du point de vue du maintien de la légitimité de leur régime politique respectif, l’Irlande, dans le cadre de la reconfiguration du système-monde britannique, représente un enjeu crucial dans le conflit entre la France et l’Angleterre²⁰. Cet enjeu doit

(16) Michael DUFFY, « British Policy in the War against Revolutionary France », dans Colin JONES (dir.), *Britain and Revolutionary France : Conflict, Subversion and Propaganda*, Exeter, University of Exeter, 1983, p. 11-26 ; ID., « World-Wide War and British Expansion, 1793-1815 », dans Peter J. MARSHALL (dir.), *The Oxford History of the British Empire. Vol. II : The Eighteenth Century*, Oxford, OUP, 1988, p. 185-207.

(17) C’est la thèse d’Albert SOREL, *L’Europe et la Révolution française*, 8 vol., Paris, Plon, 1888-1904, vol. II, p. 516-522. Cf. Marc BÉLISSA, *Repenser l’ordre européen (1795-1802). De la société des rois aux droits des nations*, Paris, Éditions Kimé, 2006.

(18) Mlada BUKOVANSKY, *Legitimacy and Power Politics The American and French Revolutions in International Political Culture*, Princeton, PUP, 2002, p. 165-210.

(19) Jeremy BLACK, « British Foreign Policy in the Eighteenth Century : A Survey », *Journal of British Studies*, vol. 26, 1987-1, p. 26-53.

(20) David A. BELL, *The First Total War, Napoleon’s Europe and the Birth of Warfare as We Know it*, Boston & New York, Houghton Mifflin Company, 2007 ; Pierre SERNA, « Introduction : War and Republic : Dangerous Liaisons », dans Pierre SERNA, Antonino DE FRANCESCO, Judith A. MILLER (dir.), *Republics at War, 1776-1840. Revolutions, Conflicts and Geopolitics in Europe and the Atlantic*

se comprendre dans le contexte de l’entrée en république en France, lui-même inséré dans un contexte plus large, celui d’un dialogue transmanche et transatlantique entre républicains français, anglais, écossais, irlandais, américains *via* les clubs antiesclavagistes et révolutionnaires. Ce contexte permet d’affirmer que la Révolution – et, partant, la République – n’est pas tant américaine, anglaise ou française qu’atlantique²¹. En ce sens, le décret voté par l’Assemblée nationale le 26 août 1792 accordant la citoyenneté française à dix-huit hommes d’État ou publicistes, dont sept Anglais et trois Américains, doit être lu comme l’affirmation du cosmopolitisme fondateur de la République française²².

Ce dialogue transnational atteint un sommet à l’automne 1792. En témoignent les douze adresses émanant des sociétés patriotiques britanniques et irlandaises envoyées à la Convention en novembre-décembre et déployant le langage de la fraternité et de l’espoir d’un nouvel ordre politique²³. Dans ce cadre, le dîner qui a lieu à l’hôtel White le 18 novembre 1792 joue un rôle-clé. Acte de naissance de la Société des Amis des Droits de l’Homme (SADH), il rassemble une centaine de patriotes de tout l’espace

World, Basingstoke & New York, Palgrave Macmillan, 2013, p. 1-23 ; Jeremy BLACK, « France and England go to war », conférence donnée le 22 janvier 2014 à l’IHRF ; Thomas BARTLETT, « Ireland in an Era of Total War, 1790-1815 », dans James KELLY (dir.), *History of Ireland, vol. 3: 1730-1880*, Cambridge, CUP, 2018, p. 74-101 ; John DARWIN, *The Empire Project. The Rise and Fall of the British World-System, 1830-1970*, Cambridge, CUP, 2009, p. 9.

(21) Sur la République atlantique, cet article se veut une exploration de l’hypothèse formulée par Pierre SERNA, « Le Directoire, miroir de quelle République ? », dans Pierre SERNA (dir.), *Républiques sœurs. Le Directoire et la Révolution atlantique*, Rennes, PUR, 2009, p. 7-20. Depuis le débat autour de l’ouvrage récemment réédité de Robert R. PALMER, *The Age of Democratic Revolution. A Political History of Europe and America, 1760-1800*, Princeton-Oxford, PUP, 2014, l’historiographie s’est saisie à nouveau du concept de Révolution atlantique. On notera parmi une large production : Manuela ALBERTONE, Antonino DE FRANCESCO, *Rethinking the Atlantic World : Europe and America in the Age of Democratic Revolutions*, Ithaca, Palgrave Macmillan, 2009 ; Joanna INNES et Mark PHILP (dir.), *Re-Imagining Democracy, op. cit.* ; Janet POLASKY, *Revolutions Without Borders : The Call to Liberty in the Atlantic World*, New Haven, YUP, 2015 ; Michael A. MCDONNELL (dir.), *Rethinking the Age of Revolution, Atlantic Studies/ Global Currents*, vol. 13, 2016-3 ; Micah ALPAUGH, « The British Origins of the French Jacobins : Radical Sociability and the Development of Political Club Networks, 1787-1793 », *European History Quarterly* [en ligne], vol. 44, n° 593, 2014. DOI: 10.1177/0265691414546456. Il s’agit, en d’autres termes, de continuer d’explorer la configuration républicaine de la fin du XVIII^e siècle, dans la perspective initiée par Clément THIBAUD, « Pour une histoire polycentrique des républicanismes atlantiques (années 1770-années 1880) », *Revue d’histoire du XIX^e siècle*, 56, juin 2018, p. 151-170, et oser compléter l’approche de John G. A. POCKOCK, *The Machiavellian Moment : Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, PUP, 1975, sans limiter le républicanisme atlantique à une généalogie italienne, anglaise puis américaine.

(22) Suzanne DESAN, « Foreigners, Cosmopolitanism, and French Revolutionary Universalism », dans Suzanne DESAN, Lynn HUNT et William Max NELSON (dir.), *The French Revolution in Global Perspective*, Ithaca, Cornell University Press, 2013, p. 86-100.

(23) Albert GOODWIN, *The Friends of Liberty. The English Democratic Movement in the Age of the French Revolution*, London and New York, Routledge, 2016 [1979], p. 507-512.

atlantique autour de Thomas Paine et de John Hurford Stone pour célébrer les victoires militaires françaises, c’est-à-dire à la fois la survie de la jeune république face à ses ennemis et l’espoir qu’elle porte pour les autres peuples. Plusieurs députés français, dont Henri Grégoire, sont présents et, le lendemain, sous la présidence de ce dernier, la Convention vote le célèbre décret du 19 novembre promettant « fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté »²⁴. Le 28 novembre, la *Society for Constitutional Information* (SCI), représentée par l’Américain Joel Barlow et John Frost (par ailleurs secrétaire de la *London Corresponding Society*), et la SADH, représentée par vingt délégués, présentent chacune à la barre de la Convention une adresse de félicitations. Celle de la SADH appelle à ce que les « troupes victorieuses de la liberté ne poseront les armes que lorsqu’il n’y aura plus ni de tyrans ni d’Esclaves »²⁵. La réponse de Grégoire, s’adressant aux délégués comme « co-citoyens du monde », est sans ambiguïté :

« La nature et les principes rapprochent de nous l’Angleterre, l’Écosse et l’Irlande ; que ce cri de l’amitié retentisse dans les deux républiques.

Les vœux que vous formez pour la délivrance des peuples se réaliseront. [...] La royauté est ou détruite, ou agonisante sur des décombres féodaux : et la déclaration des droits placée à côté des trônes, est un feu dévorant qui va les consumer (*Applaudissements.*) »²⁶.

Face à cette effervescence républicaine transnationale, la France mène une diplomatie ambiguë. Court-circuité par le Comité diplomatique de la Convention, le Conseil exécutif – et derrière lui Jacques Pierre Brissot – cherche la neutralité et la reconnaissance de la République par l’Angleterre²⁷. Pourtant, même si l’ambassadeur à Londres Chauvelin tente de rassurer le gouvernement anglais sur la portée du décret du 19 Novembre, il le voit comme « le plus puissant mobile qui porte le Ministère anglais à la guerre » afin de stopper la « fermentation sourde et pernicieuse qui règne ici » et « nationaliser » la guerre. La réponse de Grégoire, explique-t-il,

(24) *Archives parlementaires* (AP), t. 53, p. 474.

(25) Mathieu FERRADOU, « Histoire d’un “festin patriotique” à l’hôtel White (18 novembre 1792) : les Irlandais patriotes à Paris, 1789-1795 », *AHRF*, n° 382, 2015-4, p. 123-143.

(26) AP, t. 53, p. 635-636.

(27) Virginie MARTIN, *Diplomatie en révolution. Structures, agents, pratiques et renseignements diplomatiques. L’exemple des diplomates français en Italie (1789-1796)*, thèse de doctorat, université de Paris-I Sorbonne, 2011, vol. I, p. 93.

« a redoublé l’alarme, et fait croire le danger imminent. L’effroy qu’elle a produit ici a été général dans tous les Membres du Parlement »²⁸.

« Le théâtre le plus intéressant où toute la pièce doit se jouer »

Reste alors à déterminer s’il existait bien une menace d’insurrection en Irlande et/ou en Angleterre en lien avec la France. En octobre, depuis Londres, Noël assure que l’Angleterre n’est pas prête à faire la guerre à la France, car « l’Irlande est extrêmement agitée »²⁹. Le 2 novembre, il justifie sa prophétie d’une insurrection en cas de guerre :

« Les mêmes vues de représentation qui assaillent le Parlement anglais se présentent avec des couleurs encore plus fortes dans celui d’Irlande. L’Isle n’est pas représentée. Les habitants le sentent et soupirent après un nouvel ordre. [...] Il est extrêmement probable que cette année sera marquée par des démarches très prononcées de la part des Irlandais. Ils sont braves, opprimés depuis longtemps et ont des armes sans que le gouvernement anglais s’en aperçut, ils ont trouvé le moyen d’[importer] de Birmingham plus de 50 mille fusils ».

Du fait de ses fréquentations des milieux radicaux londoniens, mais aussi à cause de ses liens avec l’Irlande, Noël est étroitement surveillé par le gouvernement anglais. Arrivé à Londres le 1^{er} septembre, Noël demande donc que Lebrun lui envoie Pierre Vincent Benoist d’Angers, un ami de Danton³⁰. Benoist se rend à Londres une première fois entre le 14 et le 20 septembre. Il y rencontre des représentants d’un mystérieux « Comité révolutionnaire d’Irlande » avant de retourner à Paris pour s’entretenir avec Danton et Lebrun. De retour à Londres le 29 novembre, il reprend immédiatement et spécifiquement contact avec ce comité³¹. Selon Benoist, ce « Comité très secret » est le véritable organisateur de la Convention catholique qui doit se tenir à Dublin pour présenter une pétition demandant la fin de l’ensemble des lois pénales, ce qui devrait provoquer un refus de la

(28) Chauvelin à Lebrun, 7 décembre 1792, AD CPA 584 f° 67-77 (f° 71v-72r). La correspondance de Chauvelin montre que le gouvernement britannique revient sans cesse sur le décret du 19 Novembre : Chauvelin à Lebrun, 27 nov. 1792, AD CPA 583 f° 332-336 ; Chauvelin à Lebrun, 9 et 18 décembre 1792, AD CPA 584 f° 92-95 et 194-208.

(29) Noël à Lebrun, 22 octobre 1792, AD CPA 583 f° 47-50 et f° 153-155.

(30) Noël à Lebrun, 3 septembre 1792, AD CPA 582/ f°79-80.

(31) Cf. Marianne ELLIOTT, *Partners in Revolution, op. cit.*, p. 58, pour qui les contacts entre ce comité et la France furent un « incident », une « approche informelle » quasi-inévitable étant donné le nombre d’agents français alors présents à Londres. Si tel est le cas en septembre, ce n’est plus vrai en novembre-décembre.

part du pouvoir, déclenchant en retour une insurrection générale à travers l’Irlande. Ce projet serait organisé en conjonction avec les Volontaires, qui seraient 80 000 prêts à se soulever, et avec les mouvements démocratiques en Écosse et en Angleterre. Il bénéficierait du soutien de membres du Parlement (que Benoist ne nomme pas) mais sans que ceux-ci n’en connaissent toutes les ramifications. Un homme aurait été envoyé pour recruter les officiers dans les régiments irlandais aux Pays-Bas et en Allemagne avant de se rendre en Espagne. Le Comité, ayant déjà acheté 40 000 fusils en Angleterre, demande alors l’aide, notamment financière et morale, de la France, et propose d’envoyer un agent auprès du gouvernement français. Benoist en conclut :

« Briser un joug insupportable, arracher un grand peuple à l’oppression, en un mot, faire de l’Irlande une République et la séparer de l’Angleterre : voilà l’objet ultérieur de six ou sept hommes [le Comité révolutionnaire] pleins de courage, de lumières et de dévouement »³².

Selon Marianne Elliott, ces ouvertures n’eurent « aucune conséquence immédiate en France »³³. Un examen plus attentif des sources permet une autre interprétation. Lebrun répondit à Benoist en acceptant de rencontrer l’agent du Comité, un ancien prêtre irlandais ayant exercé pendant de longues années en France : Richard Ferris³⁴. Cette rencontre eut bien lieu en décembre 1792. Ferris l’évoque dans un mémoire ultérieur :

« Le soussigné membre du Comité révolutionnaire d’Irlande et député par ce comité auprès du gouvernement français, s’est rendu à Paris le 20 décembre dernier à la sollicitation du ministre Le Brun au nom du Conseil exécutif. [...].

Le ministre Le Brun a paru saisir avidement les propositions que le soussigné étoit chargé de lui faire, et il l’a prié de les rédiger en un mémoire pour y être présenté au Conseil exécutif et au comité alors occupé de cette partie.

Le soussigné, plein de confiance dans les vuës fraternelles du ministre français, a déposé (de concert avec l’envoyé de France [Benoist]) entre

(32) Benoist à Lebrun, 1^{er} décembre 1792, AD CPA 584 f° 9-11. Souligné dans le texte.

(33) Marianne ELLIOTT, *Partners in Revolution*, *op. cit.*, p. 58.

(34) Lebrun au « citoyen B[enoist] », 9 décembre 1792, AD CPA 584 f° 98-99. Sur Ferris, voir Mary PURCELL, « Richard Ferris, 1754-1828 », *Journal of the Kerry Archaeological & Historical Society*, n° 18, 1985, p. 5-77. Hugues MARQUIS, *Agents de l’ennemi. Les espions à la solde de l’Angleterre dans une France en révolution*, Paris, Vendémiaire, 2014, p. 36-43, identifie à juste titre Ferris comme un agent double, mais le personnage est encore plus complexe.

les mains du ministre un mémoire très détaillé sur la situation politique de l’Irlande, et sur les projets formés par son comité révolutionnaire ».

Ferris détaille ensuite ce projet en quatre points : 3,5 millions d’Irlandais catholiques « résolus de secouer le joug sous lequel ils gémissent » ; 80 000 Volontaires armés et prêts ; le Comité révolutionnaire irlandais coordonnant les deux mouvements et demandant l’appui de la France, notamment en artillerie, qui pourrait organiser une « descente » ; une campagne, menée par Ferris lui-même parmi les régiments irlandais de l’armée des Princes pour recruter des officiers irlandais³⁵.

Si le mémoire de Ferris a disparu³⁶, celui de Benoist existe bien : il est rangé avec les documents d’août 1793³⁷. Il nomme les soutiens parlementaires : il s’agit d’Edmund Burke et de son fils Richard (qui fut l’agent du Comité catholique en 1791-1792) même s’ils ignorent la nature exacte des projets des catholiques. Puis, il ajoute :

« Mais ce qu’il importe de savoir c’est que l’enthousiasme de M. Burke et de ses pareils n’a été mis en œuvre que par des hommes dont les vues et les motifs sont d’un ordre bien supérieur.

« M. De Reiss, gentilhomme Irlandois, qui a passé en France une grande partie de sa vie, y a puisé les grands principes dont notre Révolution offre le développement. Ses liaisons avec nos meilleurs esprits ne doivent pas être ignorées du ministère. C’est dans leurs entretiens qu’il a conçu le projet d’affranchir son pays de la double tyrannie sous laquelle il gémit. C’est par leurs conseils et même par leurs promesses qu’il s’est déterminé à tenter cette opération importante »³⁸.

Comprendre les références et les enjeux de ces documents implique de les contextualiser. En décembre 1792, l’Irlande est le théâtre d’une

(35) [Ferris], « Note et mémoire... », [2 ou 4 août 1793], AD CPA 587 f° 296-300. La signature de Ferris est rayée, mais son écriture est aisément identifiable et elle est confirmée par ses lettres au ministre des Affaires étrangères Deforgues datées des 4 et 10 août 1793 : *ibid.* f° 306-307, 312-313.

(36) [Ferris] à « mon cher ami », [26 pluviôse an IV – 15 février 1796], AD CPA 589 f° 139-146 : « En 1792 lorsque j’étois en France un nommé [sic] Joseph [Ferris] a présenté un mémoire sur une invasion en Irlande. Le Citoyen Le Brun, alors ministre, a trouvé [...] ce mémoire excellent, et convoqué un Comité des brissots, dantons, &c. pour l’examiner ; mais quelle fut la surprise et la honte du citoyen Le Brun de ne plus retrouver ce mémoire qui après avoir disparu dans ses bureaux a été livré aux agens anglais pour 500 l. sterling ».

(37) [Benoist], « Sur l’Irlande », AD CPA 587 f° 292-295. Une note manuscrite indique « juillet 1793 », mais il semble évident que le document a été classé avec les autres lettres concernant Ferris alors que les éléments internes permettent de le dater de décembre 1792. L’écriture est également identifiable comme étant celle de Benoist.

(38) *Ibid.*, f° 293.

mobilisation populaire inédite : depuis le printemps, le Comité catholique organise une vaste campagne d’élections de délégués de toute l’Irlande pour réunir une Convention à Dublin afin de demander l’abrogation des « lois pénales ». Cette campagne suscite une recrudescence des activités des *Defenders* dans l’Ulster et le Leinster au point que les autorités parlent de « guerre ». De leur côté, les Irlandais Unis cherchent à profiter de la situation : en novembre-décembre, James Napper Tandy et Oliver Bond cherchent à mobiliser les Volontaires sur le modèle de la Garde nationale française (avec uniformes et cocardes vertes). Tandy, figure historique du patriotisme irlandais, fait publier une adresse des Volontaires de Dublin à leurs homologues de Belfast intitulée *Citoyens-soldats, aux armes !* La liaison entre les Irlandais Unis et les *Defenders* est le fait de Theobald Wolfe Tone qui, en tant que secrétaire du Comité catholique³⁹, fait une tournée en Ulster à l’été en compagnie de Samuel Neilson (le fondateur du journal des Irlandais Unis, le *Northern Star*) et de John Keogh (un des membres du comité directeur du Comité catholique) pour tenter de calmer l’agitation prématurée des *Defenders*, avec le concours de James Coigly, prêtre irlandais éduqué en France et organisateur des *Defenders*. De son côté, Tandy prend contact avec les *Defenders* et prête même leur serment. Ce sont probablement ces *Defenders* qui sont présents à Londres et achètent des armes. Enfin, le Comité catholique, réuni en Convention à Dublin début décembre, prépare effectivement une pétition que des délégués présentent au roi à Londres fin décembre 1792⁴⁰.

La référence de Benoist à ce gentilhomme irlandais qui semble être l’ordonnateur du projet d’insurrection est plus difficile à identifier : le nom « De Reiss » est d’évidence mal orthographié. Une lettre de Ferris écrite en 1794 alors qu’il est à Londres et qu’il cherche à entrer dans les

(39) En avril 1792, Tone est engagé par le Comité catholique pour remplacer Richard Burke en tant que secrétaire. Le Comité s’était d’abord adressé à Richard Burke afin de bénéficier du soutien et du réseau d’Edmund Burke resté proche des catholiques irlandais (sa mère était catholique) et militant pour l’émancipation catholique. Tone, en tant qu’auteur du pamphlet *An Argument on Behalf of the Catholics of Ireland*, publié en 1791, avait permis le rapprochement entre le Comité catholique et les protestants irlandais (notamment les presbytériens de l’Ulster), qui avait abouti à la fondation des Irlandais Unis. Le Comité le préfère donc à Richard Burke, jugé trop timoré. Voir Theodore W. MOODY, Robert B. McDOWELL, Christopher J. WOODS (éd.), *The Writings of Theobald Wolfe Tone, 1763-1798*, Oxford, Clarendon Press, 1998, 2001 et 2007, vol. I, *passim* (ci-après : *The Writings of Theobald Wolfe Tone*).

(40) Marianne ELLIOTT, *Partners in Revolution*, *op. cit.*, p. 39-50 ; Jim SMYTH, *The Men of No Property*, *op. cit.*, p. 66-78. Sur les achats d’armes par les Irlandais en Angleterre, voir Noël à Lebrun, 29 octobre, 6 novembre 1792, AD CPA 583 f° 153-154 et f° 166-67 qui confirme le chiffre de 50 000 fusils. Sur les efforts pour éviter un soulèvement prématuré des *Defenders* : *The Writings of Theobald Wolfe Tone*, vol. I, p. 235-263 ; Dáire KEOGH (dir.), *A Patriotic Test. The Life of Father James Coigly, 1761-1798*, Cork, Cork University Press, 1998, p. 7-9, 33

bonnes grâces du Cabinet britannique qui le faisait surveiller en octobre 1793 donne un indice : « l’on avait des inquiétudes sur mon compte parce que je fréquentais M. le comte de Rice, un de mes parens »⁴¹. Il s’agit du comte James Louis Rice (1730-1801). Originaire, comme Ferris, du comté de Kerry où son père était marchand de vin entre l’Irlande et la France, Rice fit ses études au collège irlandais de Louvain avant d’entrer au service de l’empereur d’Autriche Joseph II dont il devint un intime, ce qui lui valut d’être fait comte d’Empire. Rice est lié à une tentative organisée pour faire évader Marie-Antoinette de la prison du Temple entre août 1792 et janvier 1793. Cet épisode, partie intégrante de la mémoire du Kerry, et cantonné dans l’historiographie au domaine de l’anecdotique, a récemment été étudié avec méthode par Pat Neligan qui conclut à sa très grande probabilité⁴². Royaliste, Rice n’en présente pas moins un caractère subversif aux yeux du gouvernement britannique, ce que confirme Ferris qui prétend ne pas connaître « les principes de M. Rice » lui attirant la méfiance du gouvernement britannique⁴³. Entre septembre et novembre 1792, la présence de Rice est attestée à Londres en même temps que celle de Ferris⁴⁴.

Ce faisceau d’indices concordants invite à une interprétation : afin de négocier avec le gouvernement anglais, Lebrun envoie Noël, d’ascendance irlandaise jacobite (un O’Neill qui aurait francisé son nom), proche de Danton, et lié à Thomas Paine⁴⁵. L’un des arguments à sa disposition est la menace d’une insurrection en Irlande (et peut-être également en Angleterre) pour forcer l’Angleterre à reconnaître la République ou, tout du moins, à rester neutre⁴⁶. Benoist est envoyé peu après pour le seconder au sujet de l’Irlande⁴⁷. Il est contacté par des représentants de ce Comité révolutionnaire

(41) Ferris à Grenville, 21 août 1794, National Archives, Kew (NA), Foreign Office (FO) 27/43 f° 114-117.

(42) Pat NELIGAN, *The Knave of Trumps. The Life & Times of Count James Louis Rice of Dingle*, Dingle, Spa Well Press, 2017, p. 215-236.

(43) Ferris à Grenville, 21 août 1794, NA FO 27/43 f° 114-117.

(44) Stéphanie Félicité GENLIS, *Mémoires inédits de Mme la comtesse de Genlis sur le dix-huitième siècle et la Révolution française depuis 1756 jusqu’à nos jours*, Paris, Ladvocat, 1825, vol. IV, p. 129 ; Duban, « Notes sur Mr. l’Abbé Ferris », 26 octobre 1793, Bodleian Library, Oxford, Bland Burges Papers 52 f° 20-21.

(45) Noël à Danton, 14 septembre 1792, AN AF II 63 doss. 468. Richard Hayes, *Ireland and Irishmen in the French Revolution*, op. cit., p. 17, mais Hayes ne cite pas ses sources et il est possible qu’il s’appuie sur un faux rapport de Saint-Just dont le véritable auteur est le comte d’Antraigues qui, néanmoins, contient plusieurs éléments véritables : Albert MATHIEZ, « Un faux rapport de Saint-Just », *Annales révolutionnaires*, t. VIII, 1916, p. 599-611.

(46) « Instructions données à M. François Noël allant à Londres », 29 août 1792, AD CPA 582 f° 41-52.

(47) Ferris à Deforgues, 4 [ou 2] août 1792, AD CPA 587 f° 306-307 : « Le citoyen Benoist [...] étoit envoyé secrètement à Londres pour l’affaire d’Irlande ».

irlandais qui s’arme et sollicite l’aide de la France républicaine avec laquelle ils ont déjà des contacts et qui incarne alors leurs espoirs alors même qu’un de ses ordonnateurs est Rice, un « royaliste-jacobin » (peut-être lié à Danton)⁴⁸. Repartant pour Paris où il voit Danton et Lebrun, Benoist revient fin novembre à Londres pour les contacter. Il est décidé d’envoyer un agent, Ferris, pour négocier le soutien ~~de la France avec le~~ gouvernement français.

Au même moment, Thomas Paine est au centre d’une conspiration visant à soulever l’Irlande. Le général Achille du Chastellet, intime de Paine avec lequel il avait déjà défendu l’idée que la France était de fait une république avec la fuite du roi en juin 1791⁴⁹, écrit en juin 1793 :

« Vers la fin de 1792 un Irlandois considérable dont le nom est en marge vint à Paris uniquement pour voir Payne et pour lui dire que si l’on pouvait donner aux 40 000 volontaires, qui ne s’assemblent ordinairement que pour un jour, de quoi subsister pendant trois mois, une révolution seroit inévitable ».

Le nom écrit à l’envers et en grec est « FitzGerald »⁵⁰. Il s’agit bien entendu du citoyen-lord Edward FitzGerald, fils du duc de Leinster, officier de l’armée britannique, et membre du Parlement irlandais⁵¹. Ami de Paine, il a rejoint ce dernier à Paris en octobre 1792 et renonce publiquement à son titre aristocratique lors du dîner à l’hôtel White. Lui-même écrit à sa mère qu’il fréquente quotidiennement Paine⁵². Ensemble, ils planifient l’insurrection irlandaise ainsi qu’un mémoire attribué à Paine en atteste :

« Le rôle que joue dans ce moment le gouvernement anglais, loin de devoir inquiéter, est, selon moi, un des chainons essentiels à la chaîne des révolutions. Les deux plus grands pouvoirs maritimes sont la France & l’Angleterre. Réunis ensemble, ils peuvent réduire tous les autres pouvoirs maritimes. Ils peuvent commander l’ouverture de l’Amérique méridionale, du Portugal et de l’Espagne [...]. Pour parvenir à cette fin, le meilleur moyen

(48) La liaison entre Danton et Rice expliquerait alors pourquoi le faux rapport de Saint Just peut accuser le premier d’être responsable via Noël de la rupture avec l’Angleterre et l’accusation par le vrai Saint Just de la tentative d’évasion de la famille royale.

(49) Moncure Daniel CONWAY, *The Writings of Thomas Paine*, New York, G. P. Putnam’s & Sons, 1894, vol. III, p. vi-vii.

(50) [Du Chastellet] à Lebrun, [après le 17 juin 1793], AD CPA 587 f° 176.

(51) Stella TILLYARD, *Citizen Lord. The Life of Edward Fitzgerald, Irish Revolutionary*, New York, Farrar, Strauss and Giroux, 1998.

(52) Edward FitzGerald à Emily FitzGerald, 10 octobre 1792, National Library of Ireland, Ms. 35 011.

n’est point d’armer une flotte contre l’Angleterre (car en ne lui opposant rien, vous rendez la sienne inutile) mais c’est de regarder l’Irlande comme le théâtre le plus intéressant où toute la pièce doit se jouer ».

Plaçant clairement son projet dans l’optique d’une République atlantique, Paine détaille alors le plan d’insurrection irlandaise et confirme que FitzGerald est venu le voir pour la planifier : 40 000 fusils ont été achetés en Angleterre ; les Volontaires doivent bientôt s’assembler dans une convention nationale à Dungannon ; ils éliront FitzGerald à leur tête, ce qui déclenchera nécessairement la séparation de l’Irlande vis-à-vis de l’Angleterre pourvu que la France les finance pendant cent jours. Paine termine en proposant de publier à ce moment un ouvrage pour encourager les Irlandais à proclamer leur indépendance ainsi qu’il l’avait fait pour les Américains avec *Common Sense*⁵³. Paine présente ce projet à Lebrun lors d’une rencontre chez Du Chastellet le 4 janvier 1793⁵⁴.

Parallèlement, les membres de la SADH font alors pression pour que la République s’engage en faveur de l’Irlande : les frères Henry et John Sheares proposent une nouvelle adresse à la Convention en faveur d’une insurrection irlandaise tandis que John Oswald présente un plan d’invasion du nord de l’Angleterre⁵⁵. De son côté, FitzGerald, au prétexte d’arranger son mariage avec Paméla, la fille putative du duc d’Orléans qu’il a rencontrée en novembre à Paris, fait plusieurs allers-retours entre Londres et la France en décembre 1792. L’implication de la faction orléaniste devrait empêcher d’oublier le motif politique des voyages de FitzGerald, recouvert du vernis romantique d’une passion amoureuse. Le secrétaire de l’ambassade française à Londres, Charles-Frédéric Reinhard, écrit ainsi :

« J’ai vu Lord Fitzgerald à Londres en 1792 [...]. [II] m’a rappelé quelques démarches que des députés d’Irlande envoyés pour faire des réclamations auprès du Ministère anglais avaient faites au mois de décembre 1792 auprès du C^{en} Chauvelin. Il m’a dit que la position pénible où ce ministre s’était trouvé alors l’avait probablement empêché d’accueillir la

(53) [Thomas Paine], « Projet d’expédition en Irlande », [décembre 1792-janvier 1793], Service historique de la Défense, Vincennes, 1 M 1420, p. 28. La comparaison des écritures manuscrites permet d’affirmer que ce mémoire est probablement écrit par Du Chastellet même si l’auteur en est Paine.

(54) Paine à Lebrun, 4 [janvier 1793], AD CPA 584 f° 401.

(55) Henry Redhead YORKE, *Letters from France, in 1802*, 2 vol., London, H. D. Symonds, 1804, vol. I, p. 162-163, vol. II, p. 321 ; Monro à [Grenville], 10 janvier 1793, NA FO 27/41 f° 37 ; SADH à Vergniaud, 11 janvier 1793, AN C 243 ; AP, t. 57, p. 537 ; [Duckett] à Delacroix, [ventôse an IV – février-mars 1796], AD CPA 589 f° 131-132.

démarche qui avait été faite auprès de lui avec tout l’intérêt que l’importance de la chose aurait peut-être exigé »⁵⁶.

La conspiration a donc bien existé. Nouée principalement à Londres, elle est coordonnée entre les *Defenders*, le Comité catholique, les Volontaires, FitzGerald et Paine, les réformateurs écossais – mais aussi l’opposition whig et foxite anglaise ainsi que la faction orléaniste⁵⁷. Elle avait pour but la souveraineté du peuple irlandais, anticipant le refus du gouvernement anglais, révélant la nécessité de son indépendance. Une hypothèse audacieuse de recherche se dessine alors : l’insurrection irlandaise aurait joué, dans l’esprit des conspirateurs, un rôle déclencheur d’un processus révolutionnaire dans les Trois Royaumes (notamment en Écosse), provoquant en réaction le renversement du gouvernement de Pitt, l’arrivée au pouvoir des whigs et des foxites qui auraient alors pu reconnaître la République française, ce dont le duc d’Orléans aurait pu profiter. La « chaîne des révolutions » était bouclée.

La République atlantique comme « maladie française » : vers la guerre

Et pourtant, ce projet d’insurrection est resté lettre morte, devenant ainsi invisible dans l’historiographie. L’insurrection n’a pas eu lieu. La première explication tient aux tergiversations du gouvernement français. Lebrun demande à Benoist de ne faire que « des promesses vagues »⁵⁸, et se méfie des Irlandais et de leurs envoyés :

« Il faut bien s’assurer auparavant si tout ce qu’on nous dit sur l’Irlande est bien vrai ; si le Comité Révolutionnaire existe ; les 80 milles hommes

(56) Reinhard à Delacroix, 29 floréal an IV [18 mai 1796], AD CPA 589 f° 249-252.

(57) En décembre 1792, Thomas Muir émerge comme un des deux leaders du mouvement réformateur écossais et insiste pour présenter l’adresse des Irlandais Unis à la Convention écossaise à Edinburgh avant d’entreprendre un voyage à Paris en janvier et de revenir en Écosse par Dublin où il est fait membre de la société des Irlandais Unis (Albert GODWIN, *The Friends of Liberty*, op. cit., p. 284-287). James Maitland, Lord Lauderdale, est présent à Paris en 1792 et assiste au dîner de la SADH. Il revient en janvier et l’espion irlandais Charles Somers écrit de son court voyage qu’il a eu une influence considérable dans « les évènements récents ici » (Somers à Grenville, 28 janvier 1793, NA FO 27/41 f° 145-146). L’espion anglais George Monro rapporte quant à lui qu’Orléans et Robespierre reçoivent de l’argent venant d’Angleterre (Monro à [Grenville], 21 janvier 1793, NA FO 27/41 f° 115-116). Enfin, Somers rend compte du discours qu’Orléans prononce aux Jacobins après l’exécution du roi dans lequel il se déclare un vrai jacobin (Somers à [Burges], 24 janvier 1793, *ibid.* f° 125-125), discours qui ne figure pas dans François-Alphonse AULARD, *La Société des Jacobins. Recueil de documents pour l’histoire du club des Jacobins de Paris, 6 tomes*, Paris, 1889-1897, t. III, p. 679-698.

(58) Lebrun au « citoyen B[enoist] », 9 décembre 1792, AD CPA 584 f° 98-99.

prêts à courir aux armes ; les esprits tous disposés à l’insurrection. Il faut surtout ne pas perdre de vue que la plupart de ceux qui parlent Liberté en Irlande sont des enthousiastes de Religion. Peut-on espérer que des Êtres pareils, des fanatiques veuillent se confier à nous et préférer notre système, notre indifférence pour toute Religion [...] ?

Nous devons certainement aider tous les Peuples à briser les chaînes de l’esclavage ; nous devons faire la guerre à tous les Tyrans ; mais dans ce moment nous avons tant de choses à faire chez nous, que l’extérieur nous doit occuper bien peu. [...] J’ai vu des échantillons de ce fameux comité Irlandais à l’Hôtel White [...]. J’ai eu occasion de traiter avec plusieurs de ces individus. Ne sont-ils en grande partie des Banqueroutiers, des gens même suspects comme je m’en suis assuré au Comité de Sûreté Générale ? Lorsque les habitants de l’Amérique septentrionale se sont séparés de la Métropole ce n’étaient pas des motifs de Religion qui les faisaient agir ; il s’en faut bien ; le mot de Religion n’a jamais valu ni à Boston ni à Philadelphie celui de liberté »⁵⁹.

Il semble donc que le gouvernement français, cherchant la neutralité avec l’Angleterre, ne rechigne pas à l’intimider en utilisant l’Irlande mais sans la soutenir véritablement. Les préjugés sur les Irlandais, hérités des Lumières, sont tenaces et le seront encore longtemps, malgré les protestations des Irlandais eux-mêmes, dans une France où les rapports entre catholicisme et république se tendent. Ces préjugés empêchent de comprendre que, chez les *Defenders*, le millénarisme religieux se mêle à un discours inspiré de la franc-maçonnerie et du républicanisme atlantique dans un horizon d’attente révolutionnaire⁶⁰. Armand de Kersaint, le 1^{er} janvier 1793, exhorte néanmoins la Convention à se préparer à la guerre et plaide pour une intervention en faveur de l’Irlande : « l’Irlandais semble tourner ses regards vers nous, et nous dire : Venez, montrez-vous, et

(59) « Sur l’Irlande », s. d. [décembre 1792], AD CPA 584 f° 408-411. Nous suivons Lionel D. WOODWARD, « Les Projets de descente en Irlande et les réfugiés irlandais et anglais en France sous la Convention, d’après des documents inédits », *AHRF*, n° 43, 1931-1, p. 1-30, en identifiant Lebrun comme l’auteur de cette note.

(60) Sur les préjugés à l’encontre des Irlandais : Jean-Claude NOËL, « Images de l’Irlande dans la conscience française au XVIII^e siècle », *Cahiers irlandais*, n° 6, 1981, p. 7-56 ; Graham GARGETT, Geraldine SHERIDAN (dir.), *Ireland and the French Enlightenment, 1700-1800*, Basingstoke and New York, MacMillan / St. Martin’s Press, 1999, p. 127-170 ; Gilles LE BIEZ, « Irish News in the French Press : 1789-98 », dans David DICKSON *et al.* (dir.), *The United Irishmen. Republicanism, Radicalism and Rebellion*, *op. cit.*, p. 256-268. Sur la plasticité de l’idéologie des *Defenders*, notamment telle qu’elle s’exprime dans leurs serments (pour lesquels le gouvernement irlandais les condamnait à mort), outre les articles de Vincent Morley déjà cités : Thomas BARTLETT, « Defenders and Defenderism in 1795 », *Irish Historical Studies*, vol. XXIV, n° 95, May 1985, p. 373-394.

nous sommes libres »⁶¹. Brissot, le 12 janvier, au nom du Comité de défense générale, confirme avec ironie les accusations anglaises de conspiration pour lancer une insurrection irlandaise en lien avec les mouvements démocratiques anglais avant de distinguer l’insurrection de la révolte. La France soutiendrait la première, mais ne s’immiscerait pas dans la seconde, cherchant encore la conciliation⁶².

La seconde explication tient à l’intelligence politique du gouvernement britannique grâce à ses nombreuses antennes. Or, si la menace d’une insurrection en Angleterre semble avoir été une fiction politique à laquelle le gouvernement anglais a lui-même sincèrement cru⁶³, en Irlande, les indices montrent que le projet existait bien et que le gouvernement le redoutait. Une lettre très certainement d’Edmund Burke adressée à Grenville le montre :

Ce matin j’ai reçu un message de Hussey. [...] Les catholiques [irlandais] sont déterminés à organiser un rassemblement aussitôt que possible. [...] Il est prévu que des démarches soient entreprises par le gouvernement pour interrompre leurs procédures [...]. Si cela devait arriver, [...] comme la plupart des catholiques est armée, et prête à défendre ce qu’ils appellent leurs droits, les conséquences en seraient terribles »⁶⁴.

Cet avertissement vient de Thomas Hussey, chapelain irlandais à l’ambassade d’Espagne à Londres (où Ferris avait ses entrées), qui avait attribué le changement d’attitude des catholiques à la diffusion des principes révolutionnaires en Irlande dès 1790, ce qu’il appelait la « maladie française » dans une lettre adressée à Richard Burke, le fils d’Edmund Burke⁶⁵. Il semble donc que les agents irlandais et français du complot restent toujours en liaison avec le gouvernement anglais, voire le préviennent, misant sur la peur d’une insurrection irlandaise pour obtenir la fin des lois pénales et la reconnaissance de la France.

(61) AP, t. 56, p. 112.

(62) AP, t. 57, p. 16-23. Cette dernière tentative de conciliation est confirmée par l’envoi de Maret et de Stone à Londres pour négocier avec le gouvernement anglais : Stanhope à [Grenville], Grenville à Stanhope, 18 décembre 1792, NA FO 27/40 (part 2) f° 362-364 ; Maret à Lebrun, 31 janvier 1793, AD CPA 586 f°343-348.

(63) Clive EMSLEY, « The London "Insurrection" of December 1792 : Fact, Fiction, or Fantasy ? », *Journal of British Studies*, vol. 17, 1978-2, p. 66-86 ; William Cobbett, *Parliamentary History*, *op. cit.*, vol. 30, p. 89-90.

(64) [Burke] à Grenville, 16 octobre 1792, British Library, Add MS 59363.

(65) Dáire KEOGH, *The French Disease. The Catholic Church and Irish Radicalism, 1790-1800*, Dublin, Four Courts Press, 1993, p. 27.

Hussey est pris très au sérieux à la fois par Burke et Grenville qui ont depuis plusieurs années articulé république avec péril irlandais et britannique. Le gouvernement lance alors une campagne de propagande, relayée par la presse pro-gouvernementale, utilisant la menace d’invasion et d’insurrection qu’Edmund Burke dramatise lors de l’ouverture du débat parlementaire le 28 décembre sur l’*Alien Bill* visant à instaurer une surveillance des étrangers (en réalité des Français)⁶⁶. Le gouvernement justifie ainsi une série de mesures exceptionnelles : renforcement des troupes à Londres fin novembre, proclamation royale du 1^{er} décembre convoquant la milice, ouverture avancée de la session parlementaire au 14 décembre afin de légaliser ces mesures et, de manière plus ciblée, renvoi de FitzGerald de l’armée britannique le 13 décembre. La presse et l’opposition whig – et derrière elles l’historiographie – dénoncent une campagne d’intoxication pour justifier des mesures illégales et liberticides. En Irlande, entre décembre 1792 et février 1793, le gouvernement anglo-irlandais fait interdire les rassemblements, ainsi que l’importation d’armes et de poudre, ce qui provoque l’esclandre de FitzGerald au Parlement irlandais, s’exclamant que le « Lord Lieutenant et la majorité de cette Chambre sont les pires sujets du Roi »⁶⁷. À l’inverse, le gouvernement anglais reçoit avec beaucoup d’égards la délégation catholique venue présenter en janvier sa pétition à tel point que Pitt impose à l’*Ascendancy* protestante anglo-irlandaise le *Catholic Act* conférant leurs droits politiques aux catholiques irlandais en avril⁶⁸.

L’exécution du roi est alors saisie comme l’antonyme de la monarchie et le prétexte attendu : le 24 janvier 1793, le gouvernement signifie à Chauvelin qu’il doit quitter l’Angleterre avant le 1^{er} février, provoquant ainsi la rupture diplomatique et la guerre⁶⁹. Toute agitation est désormais brutalement réprimée comme une trahison potentielle : 21 *Defenders*,

(66) Pascal DUPUY, « Vue d’Angleterre : les mouvements révolutionnaires de la fin du XVIII^e siècle ou le rejet du républicanisme dans les images », *La Révolution française* [En ligne], n° 11, 2016, DOI : 10.4000/lrf.1697. Sur le rôle de Burke dans l’identification de la France républicaine comme menace irréconciliable pour l’Angleterre auprès du Cabinet britannique : Richard Bourke, *Empire & Revolution : the Political Life of Edmund Burke*, Princeton, Princeton University Press, 2015, p. 209-22, 238-43, 406-19, 783-800. Dès avril 1792, Burke avait fustigé le cosmopolitisme de Paine en l’associant à la menace des sociétés populaires anglaises et des « régicides » français : William COBBET, *Parliamentary History*, London, Hansard, 1806-1819, vol. 29, p. 1322-1323.

(67) Thomas MOORE, *The Life and Death of Lord Edward FitzGerald*, London, Longman, Rees, Orme, Brown & Green, 1831, vol. I, p. 210-214.

(68) Thomas BARTLETT, *The Fall and Rise of the Irish Nation. The Catholic Question, 1690-1830*, Dublin, Gill & Macmillan, 1992, p. 146-172 ; Theodore W. MOODY et al. (dir.), *The Writings of Theobald Wolfe Tone*, vol. I, op. cit., p. 358-370.

(69) Le roi en son conseil à Chauvelin, 24 jan. 1793, NA FO 27/41 f° 117.

présentés comme des fanatiques anti-protestants et pro-français, sont condamnés à mort et 37 à la déportation. Les chefs des Irlandais Unis sont également pourchassés : Tandy s’enfuit, Neilson et Archibald Hamilton Rowan sont poursuivis pour libelle séditieux (pour avoir publié et distribué l’adresse appelant les Volontaires aux armes) tandis que les Volontaires assemblés à Dungannon en février, intimidés, n’en appellent qu’à une réforme. La ville de Belfast subit en mars une véritable dragonnade pour faire taire l’esprit séditieux qui y régnait⁷⁰. L’Irlande, au printemps 1793, est matée.

L’insurrection irlandaise fut donc pensée, planifiée entre Londres, Paris et l’Irlande dans une dynamique transnationale d’aspirations républicaines. Elle engloba une nébuleuse hétéroclite mettant en lien la SADH à Paris, la vitrine du « comité irlandais » mentionné par Lebrun, sa figure tutélaire, Thomas Paine, ses membres irlandais, dont FitzGerald, mais aussi les démocrates anglais, les Irlandais Unis, le Comité catholique irlandais et les *Defenders* via ce mystérieux « Comité révolutionnaire » dont l’un des principaux chefs semble être Rice et son agent trouble Ferris, ainsi que les orléanistes et les dantonistes. Ce sont ces connexions multiples dans un projet de républicanisation des Trois Royaumes qui ont effrayé le gouvernement britannique et contribué à déclencher la guerre⁷¹. Ainsi, la dialectique entre réformisme et insurrection en Irlande commence bien dès 1792, et doit être comprise en lien avec une autre dialectique entre révolution et contre-révolution dans un contexte international et transnational de conflit pour la redéfinition de la « république », éclairant d’un autre jour l’entrée en république en France. Pour autant, le gouvernement français ne soutint pas ce projet d’insurrection irlandais, se méfiant de ses interlocuteurs et les mesures vigoureuses de répression mais aussi d’intégration des catholiques permirent aux gouvernements anglais et irlandais d’empêcher qu’elle n’éclate en Irlande. L’insurrection n’eût donc pas lieu, car la France ne l’appuya pas, et aussi car tel était le *leitmotiv* de l’Angleterre – l’insurrection ne devait surtout pas avoir lieu. Pourtant, Kersaint avait vu juste, et les nombreux émissaires irlandais, au cours des années suivantes, ne cesseront de le rappeler : le soutien de la France déclencherait aussitôt le soulèvement de l’Irlande.

(70) Marianne ELLIOTT, *Partners in Revolution*, *op. cit.*, p. 43-48.

(71) Telle était la lecture de Saint-Just qui, dans son rapport contre Danton du 11 germinal an II, l’accusait d’avoir envoyé Noël à Londres, ce qui avait abouti à la guerre : Virginie MARTIN, *Diplomatie en révolution*, *op. cit.*, p. 41.

Cet épisode d’un possible non-advenu interroge également la place spécifique des Irlandais parmi les patriotes étrangers en France à ce moment. À l’instar des Liégeois, des Belges, des Prussiens, des Bataves et de tant d’autres qui en appellent à la France mais qui sont finalement utilisés par le Conseil exécutif brissotin comme un simple moyen de pression pour obtenir la reconnaissance de la nouvelle république, les Irlandais semblent avoir été abusés. Pour autant, leur influence dans le vote du décret du 19 Novembre, et leur engagement durable montre que ce premier moment était porteur de dynamiques qui, loin de s’éteindre, ont continué d’alimenter le désir républicain dans toute la décennie qui suit. Les expéditions de 1796 puis de 1798 montrent que la France comprit l’importance à la fois politique et stratégique de l’Irlande, mais elles ne ~~se~~ soldèrent pas des échecs, de même que la Révolte d’Emmet en 1803, menée quant à elle à nouveau sans l’aide de la France. L’historien ne peut alors s’empêcher, dans une démarche contrefactuelle, d’imaginer si, en conséquence de ces circulations transnationales, *l’insurrection avait eu lieu* en cet hiver 1792-1793, et si, avec une Irlande révolutionnée et républicanisée à ses portes, la *guerre n’aurait alors peut-être pas eu lieu* avec l’Angleterre. Toute l’histoire de la dernière décennie du dix-huitième siècle – et au-delà – en aurait été changée. L’amertume de Richard Ferris semble alors clairvoyante :

« Le Conseil exécutif d’alors, enthousiasmé des conquêtes que les Français venoient de faire [...], a cru qu’il étoit inutile de s’occuper des bonnes dispositions des Irlandois. En conséquence on s’est contenté de faire [...] des offres vagues de service et de fraternité [...] C’est ainsi qu’on a laissé écouler un tems précieux ; c’est ainsi qu’on a perdu (j’ose le dire) le moyen le plus infallible de consolider la révolution »⁷².

Mathieu FERRADOU
IHRF/IHMC

17, rue de la Sorbonne 75005 Paris
ferradou.mathieu@wanadoo.fr

(72) [Ferris], « Note et mémoire instructif... », [août 1793], AD CPA 587 f° 296-300.